46° NORD

Bulletin communal de Belmont-sur-Yverdon

N° 18 - juin 2014

SPECIAL FUSION

Billet du Syndic

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Je vous écris ces quelques mots pour vous présenter la position de votre Municipalité dans le processus de fusion actuellement en cours.

Tout d'abord, nous estimons que le périmètre choisi, en englobant Chavornay, est le bon, pour plusieurs raisons :

La nouvelle commune fusionnée pèsera plus lourd dans sa représentation politique vis-à-vis des autres communes partenaires et surtout vis-à-vis du canton qui nous reproche, dans plusieurs domaines, de ne pas être capable de faire notre travail et nous impose ensuite une multitude d'associations intercommunales dont le commandement n'est pas toujours très démocratique.

De manière générale, on peut affirmer sans crainte que la qualité, et surtout la quantité des prestations communales seront supérieures. Tous les employés actuels pourront garder leur travail, peut-être différemment il est vrai; il s'agira d'utiliser leurs compétences personnelles au mieux.

Sur le plan financier, la population de nos six villages a une force contributive quasiment égale. Il n'y a pas de villages qui ne comptent que de gros contribuables et à l'inverse d'autres qui n'en ont que de petits. La population provient des mêmes couches sociales, très diversifiée partout.

Chaque village conserve son identité, ses sociétés, et a tout loisir de continuer ses fêtes locales.

Lors de l'élaboration de la convention de fusion, le comité de pilotage a toujours eu à l'esprit que l'intérêt de la population devait être au coeur du processus. Nous avons visé une convention simplifiée, sans trop de contraintes car la nouvelle commune doit rester libre de sa politique. Il ne sert à rien de vouloir régler tous les détails. Il faut simplement décider des aspects stratégiques comme le nom, les armoiries et un taux d'imposition honnête. C'est le cas, pour la nouvelle commune.

Mais il est vrai aussi, qu'avec une commune plus grande, l'anonymat des citoyens s'accroît un peu. Toutefois, j'ai l'impression que cet état de fait existe déjà dans nos villages.

Je suis bien conscient que dans notre commune, ce projet ne plaît pas à tout le monde et je respecte sincèrement leur avis, sincère lui aussi, qui montre leur attachement à notre petit coin de pays. A la manière judicieuse et correcte dont la commune a été gérée jusqu'à aujourd'hui. Mais le monde change et les gens aussi. On a souvent de la peine à recruter de nouveaux employés et je tiens à remercier les employés actuels pour la qualité de leur travail et leur engagement.

Je crois que les futures autorités auront le bon sens de mettre l'équilibre et l'égalité de traitement, notamment en matière d'investissements, entre nos différents villages , au coeur de leur politique.

Pour toutes ces raisons, je ne peux que vous encourager à prendre une décision judicieuse et à accepter ce beau projet. J'espère que nos cinq voisins feront de même et que cette fusion se réalisera.

Vive la nouvelle commune de Chavornay et ses localités de Chavornay, de Corcelles-sur-Chavornay, d'Ependes, d'Essert-Pittet, de Suchy, de Belmont et du Villaret !

Votre Syndic, Patric Martin

Sommaire :

* Billet du syndic
* Agenda
* Extrait de la convention
* Argumentaire
* Brèves de la Municipalité
* Cartes d'identité
* Canicule
* Police des constructions
* Place de jeux
* Fête nationale
* Rallye des Blonds
* ADQH

TOUS A VOS AGENDAS

4 juin 2014	Fusion - débat public à Ependes
21 juin 2014	Rallye intercommunal
3 septembre 2014	Adoption de la convention de fusion par les Conseils
30 novembre 2014	Votations populaires sur la convention
Automne 2016	Election des autorités de la nouvelle commune
1er janvier 2017	Entrée en vigueur de la fusion

Extrait de la convention de fusion

Article premier - Principe et entrée en vigueur

Les communes de Belmont-sur-Yverdon, Chavornay, Corcelles-sur-Chavornay, Ependes, Essert-Pittet et Suchy sont réunies et ne forment plus qu'une seule commune dès le 1er janvier 2017.

Article 2 - Nom

Le nom de la nouvelle commune est Chavornay. Les noms de Belmont-sur-Yverdon, Chavornay, Corcelles-sur-Chavornay, Ependes, Essert-Pittet et Suchy cessent d'être ceux d'une commune pour devenir des noms de localités de la nouvelle commune.

Article 9 - Election de la Municipalité et de la Syndique ou du Syndic

Pour les premières élections de la législature en cours (2016-2021), chaque ancienne commune forme un arrondissement électoral. La commune de Chavornay a droit à 4 sièges à la Municipalité et les communes de Belmont-sur-Yverdon, Corcelles-sur-Chavornay, Ependes, Essert-Pittet et Suchy ont droit à un siège à la Municipalité.

Pour l'élection de la Syndique ou du Syndic, la nouvelle commune forme un seul et unique arrondissement électoral.

Article 16 – Esserts communaux

La nouvelle commune reprend l'intégralité des baux à ferme conclus par les anciennes entités avec des tiers s'agissant de surfaces communales en nature, prés, champs, forêts et pâturages.

Lorsqu'une parcelle communale devient libre, elle est proposée en priorité aux agriculteurs domiciliés sur le territoire de l'ancienne commune à laquelle elle appartenait, puis aux agriculteurs des autres localités de la nouvelle commune.

Article 19 - Arrêté d'imposition

Le taux d'imposition principal de la nouvelle commune, fixé par la présente convention à 70% sous réserve d'une modification des charges péréquatives, entrera en vigueur le 1er janvier 2017 et sera applicable à l'ensemble du territoire de la nouvelle commune pour toute l'année 2017. Les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2017 seront adoptés par les autorités de la nouvelle commune au tout début de l'année 2017, puis soumis au Conseil d'Etat pour approbation et publication dans la «Feuille des avis officiels».

Article 21 - Règlements communaux et taxes

a) La réglementation en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions, y compris les taxes et émoluments, conserve sa validité à l'intérieur des anciennes limites communales jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation en la matière dans la nouvelle commune.
b) Le règlement du Conseil communal de la nouvelle commune sera adopté lors de la 1ère séance de cette autorité.
c) Les règlements communaux suivants, y compris les taxes et émoluments, s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la nouvelle commune dès le 1er janvier 2017 :

* Le règlement de police de la commune de Chavornay du 14 janvier 2009. En conséquence, les règlements de police des autres communes sont abrogés, à l'exception des chapitres relatifs aux inhumations et au cimetière des communes de Belmont-sur-Yverdon et Corcelles-sur-Chavornay ;

* Le règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants de la commune de Chavornay du 28 avril 2000 ;
* Le règlement sur l'indemnité liée à l'usage du sol de la commune de Chavornay du 29 juin 2007 ;
* Le règlement sur la protection et l'entretien des arbres de la commune de Chavornay du 28 janvier 2014 ;
* Le règlement relatif à l'utilisation des caméras de surveillance de la commune de Chavornay du 3 décembre 2013 ;
* Le règlement sur la contribution pour les équipements communautaires de la commune de Chavornay du 22 août 2012 ;
* Le règlement sur le statut du personnel de la commune de Chavornay du 12 janvier 2011 ;
* Le règlement sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles de la commune de Corcelles-sur-Chavornay du 6 décembre 1991 ;

* Le règlement sur le service des eaux de la commune de Chavornay du 7 mai 1993, avec les tarifs modifiés suivants :

  - Taxe de consommation d'eau : CHF : 1.10/m3.
  - Taxe unique de raccordement : 3‰ de la valeur ECA du bâtiment, rapportée à l'indice 100 de 1990.

* Le règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux de la commune de Chavornay du 2 novembre 1994 et l'annexe du 18 novembre 1998 avec les tarifs modifiés suivants :

  Eaux claires :
  - Taxe unique de raccordement : 1.5‰ de la valeur ECA du bâtiment, rapportée à l'indice 100 de 1990.

  Eaux usées :
  - Taxe annuelle de l'épuration : CHF 2.70/m3 consommé.
  - Taxe unique de raccordement : 1.5‰ de la valeur ECA du bâtiment, rapportée à l'indice 100 de 1990.

Les règlements/tarifs communaux mentionnés sous lettre c) sont destinés à être appliqués provisoirement à la nouvelle commune. Par conséquent, les autorités de la nouvelle commune feront diligence pour en adopter de nouveaux.

d) Les règlements communaux suivants, y compris les taxes et émoluments, restent en vigueur sur le territoire de chacune des anciennes communes jusqu'au 31 décembre 2017, les autorités de la nouvelle commune devant en adopter un nouveau :

* Le règlement sur la gestion des déchets de la commune de Belmont-sur-Yverdon du 16 mai 2012 ;

Article 23 - Incitation financière cantonale

Il est pris acte que le canton de Vaud versera à la nouvelle commune un montant correspondant à l'incitation financière prévue par les articles 24 et suivants de la loi sur les fusions de communes. Selon le calcul indicatif effectué par le Département des institutions et de la sécurité, ce montant sera de l'ordre de CHF 1'575'000.-

Selon l'article 27 de la loi sur les fusions de communes, cette incitation financière est versée en une seule fois à la nouvelle commune dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la fusion.

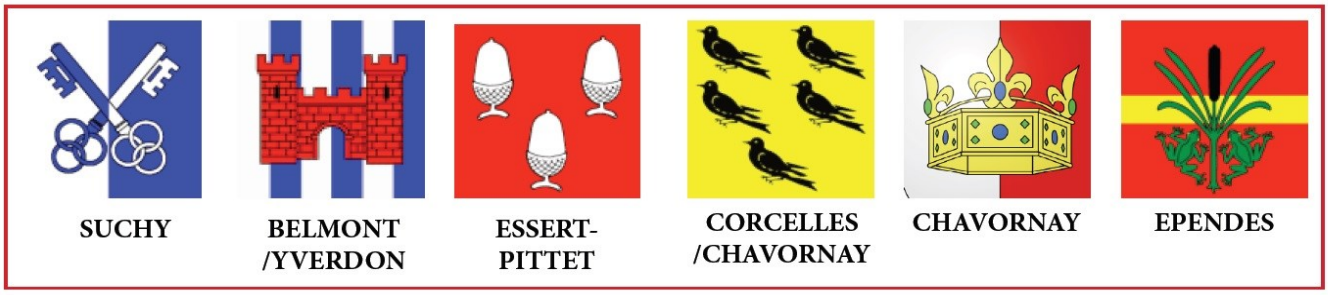

La Municipalité de Belmont-sur-Yverdon soutient la fusion

Les autorités de Belmont s'engagent pour l'avenir des citoyens et encouragent la population à adhérer à ce projet de fusion à six.

Une commune plus forte politiquement et au quotidien

- Une commune de 6000 habitants, plus forte sur le plan régional et sur le plan cantonal.
- Un centre régional fort.
- Des services communaux renforcés, tout en préservant les «emplois locaux» dans chaque village.

Une commune financièrement saine

- Stabilité, pérennité, durabilité et attractivité vis-à-vis des contribuables. Coeffcient d'imposition fixé à 70.0.
- Bonne capacité d'investissement (développement et entretien des infrastructures) et prestations de qualité pour les citoyens.
- Optimisation des sous-traitances et centralisation des achats.
- Diminution de la contribution à la péréquation d'environ 550'000 francs.
- Le Canton subventionne le projet avec un montant d'1 575 000 de francs (frais de mise sur pied et solde pour désendettement).

Une commune impliquant les six villages

- Municipalité de 9 membres élus au système majoritaire au moyen de cercles électoraux (4 représentants pour Chavornay et 1 représentant pour chacune des cinq autres localités).
- 80 conseillers communaux (chaque village représenté)

Une identité locale conservée

- Volonté forte de conserver des commerces de proximité et des logements à prix modérés).
- Volonté forte de fédérer les villages autour d'une identité commune et d'un développement équilibré, respectant la vocation naturelle des différents villages (services, industrie, agriculture, habitat).

«Chavornay», un nom facilement identifiable

- Les noms de chaque localité vont continuer à exister.
- Aucun changement au quotidien.
- Postulat en cours au Grand Conseil pour l'origine des noms.

Brèves de la Municipalité

- Pour faire suite à un courrier du Service des routes, la Municipalité rappelle que selon la **LPR (loi sur les procédés de réclames)** la pose de panneau(x), sur le territoire communal, signalant un évènement doit faire l'objet d'une demande préalable écrite auprès de la Municipalité.
- Elle rappelle également que les **déchets compostables** doivent être déposés dans les containers verts prévus à cet effet ! L'emplacement prévu pour les déchets à broyer double sa capacité puisque les deux places sont désormais dévolues aux déchets dits « broyables ».
- **Réception des nouveaux habitants et citoyens**....Sur près de 40 invités, seuls 7 avaient accepté l'invitation de la Municipalité. Les représentants des autorités étaient donc à peu près aussi nombreux que les nouveaux habitants et citoyens présents lors de la réception organisée en leur honneur le 28 mars dernier ! Après les messages de bienvenue de MM. Patric Martin, Syndic, Jean-Daniel Grob, Président du Conseil général et Alexandre Mayor, pasteur, le dernier mot a été donné à la société de Jeunesse du village qui en a profité pour présenter ses activités.
  C'est donc dans une ambiance conviviale que chacun a pu faire connaissance et partager le verre de l'amitié !
- **Prochain conseil** : 16 juin 2014. Merci de consulter la convocation au pilier public.
- **Le bureau communal** sera fermé du 7 au 21 juillet 2014 pour cause de vacances.

NAVIG (nouvelle procédure de demande de cartes d'identité suisse auprès des communes)

L'actuelle procédure de demande de carte d'identité suisse (par le biais d'un formulaire papier) sera remplacée en 2014 par une nouvelle procédure électronique.

Ceci n'engendrera que peu de changement pour les administrés. Vous devrez toujours vous présenter personnellement au bureau communal avec votre carte échue et une photo d'identité récente, de bonne qualité, correspondant aux normes requises par la Confédération. Nous ne pouvons que vous conseiller, à cet effet, de la faire établir chez un photographe professionnel.

Votre photo ainsi que votre signature devront être scannées directement au bureau communal, ce qui engendrera un temps d'attente un peu plus long qu'actuellement. C'est pourquoi, le contrôle des habitants vous suggère de prendre rendez-vous si vous avez plusieurs cartes à refaire en même temps (024 435 25 05).

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre patience durant ces changements de programme.

CANICULE – Protégeons nous !

Les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais les seniors sont plus particulièrement touchés. Soyons solidaires et prêtons-leur attention, surtout lorsqu'ils sont seuls ou dépendants.

Conseils en cas de grandes chaleurs

1. Se reposer, rester au frais. Rester chez soi, réduire l'activité physique.
2. Laisser la chaleur dehors, se rafraîchir. Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit. Porter des vêtements clairs, amples et légers. Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps.
3. Boire régulièrement, manger léger. Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif. Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes et produits laitiers. Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique.

Dispense d'enquête accordée

Affolter Blagost et Branche Olivier	N° 001/2014	Suppression de deux places de parc sur la parcelle no 3 et création de 3 nouvelles places de parc sur la parcelle no 4 ainsi que la pose d'un abri de jardin.
Dridi Sébastien	N° 002/2014	Démolition de l'ancienne terrasse, parcelle no 36-1, et reconstruction d'une terrasse de 3m sur 3m 85
Hoirie Charles Grob	—-	Abattage d'un sapin sur la parcelle no 62

Place de jeux des Pâquis

La nouvelle place de jeux située au Chemin des Pâquis est, à l'heure où sont écrites ces lignes, en cours de réalisation.

Elle sera donc fin prête pour accueillir vos enfants dès les beaux jours.

Vous pouvez nous faire part de vos propositions pour faire paraître une information dans le prochain bulletin communal du mois de septembre. Merci de les transmettre au greffe municipal (par mail de préférence) au plus tard le 05 août 2014.

FETE NATIONALE DU 1ER AOÛT

Nous vous attendons tous nombreux à la traditionnelle fête du 1er août organisée par notre société de jeunesse.

- Dès 20h, l'apéritif et la soupe aux pois seront offerts par la Commune
- La société de jeunesse organisera la vente des grillades et des boissons.

Si d'ici là les conditions météorologiques le permettent, la Municipalité organisera un feu d'artifice.

Le lieu de la fête sera indiqué aux piliers publics la semaine qui précède.

De plus, les personnes qui auraient du bois à brûler, répondant aux exigences cantonales, peuvent s'annoncer auprès de M. Sébastien Grob, Municipal (079 291 43 54).

Rallye de l'écurie des Blonds à Belmont-sur-Yverdon
Le dimanche 14 Septembre 2014

La famille Grin organise comme tous les deux ans **« le Rallye des Blonds ».**
Une balade dans le nord vaudois balisée et agrémentée de postes pour les cavaliers et les attelages.
Départ entre 8h et 10h.
À l'arrivée, gymkhana pour les cavaliers et maniabilité amicale pour les attelages.
À midi, nous proposons pour les participants et les spectateurs un repas chaud à prix modique.
Vous pourrez aussi vous désaltérer tout au long de la journée grâce à notre buvette.
Tous les curieux, les amis des chevaux sont les bienvenus le dimanche 14 septembre 2014 à la rte de Suchy 2, à Belmont.

West Hutte Country

Le quartier de la Hutte va fêter cet été ses quinze ans (1999 - 2014). Voilà une occasion rêvée pour ses habitants d'organiser quelque chose de spécial et, quoi de plus sympathique que d'en faire profiter tous les habitants du village.
Rejoignez-nous **le samedi 5 juillet 2014 dès 18h30**, au carrefour de la route du Bugnon et du chemin des Vergers.
Cette fois, c'est soirée Country, on pourra danser en ligne, en rond ou comme on le désire.
Si le coeur vous en dit, vous pourrez venir avec des tenues ou des accessoires country.

Il y aura de quoi se désaltérer et manger (saucisses et tartines sucrées, salées) à prix modérés.

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux pour passer ensemble une soirée festive.
La manifestation sera malheureusement annulée en cas de mauvais temps.

Le comité de l'ADQH